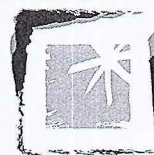


N° DEL/2023-127

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 11 décembre 2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 5 décembre 2023

PRESENTS (30)

Délégués titulaires (27) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, Mme GUICHON Marion, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (3) : M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain, M. LOUCHARD Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme BOUILLON Ludivine, M. CASSEZ Didier, M. DUBOIS Francis, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, M. LACROIX Laurent, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. VERBRUGGE Dominique.

Pouvoirs (10) :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
M. BACHELLERIE Jean-Louis a donné procuration à Mme AUDEGUIL Agnès,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
M. CASSEZ Didier a donné procuration à M. DATIN Yves,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme FORYS Claire a donné procuration à Mme CARRARA Annie,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. COQUILLAUD Nicolas,
M. LACROIX Laurent a donné procuration à M. VILLA Olivier,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia.

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas

OBJET : Décision Modificative n°6 – Budget Principal

M. le Président propose de procéder à une décision modificative considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget 2023 sont insuffisants, du fait de la reprise de l'acompte du filet de sécurité inflation 2022 perçu en décembre 2022 pour un montant de 29 919€ qui doit être reversé et enregistré à l'article 678 « Autres charges exceptionnelles ».

Décision Modificative n°6 :

Fonctionnement :

Augmentation de crédits :

	Dépenses	Recettes
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	+ 16 000 €	
Art 678 – Autres charges exceptionnelles Fonction 020 - Administration générale	+ 16 000 €	
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante		+ 8 000 €
Art 75814 – Redevances sur l'énergie hydraulique Fonction 020 - Administration générale		+ 8 000 €
Chapitre 74 Dotations et participations		+ 6 000 €
Art 744 – FCTVA Art 74787 – Participations autres organismes Fonction 020 - Administration générale		+ 3 000 € + 3 000 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels		+ 2 000 €
Art 7788 – Produits exceptionnels divers Fonction 020 - Administration générale		+ 2 000 €
TOTAL	+ 16 000 €	+ 16 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Président à passer les écritures comptables nécessaires à cette décision modificative.

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 12 décembre 2023
Le Président,**

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Morédières



Carrefour de
l'Épinette
19550

Charles FERRÉ

05 55 27 69 26